

Taux de cotisations du régime cantonal genevois de l'assurance maternité (AMat GE)

Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2024 est de 0,076% * (Indépendants 0,038%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2023 est de 0,082% * (Indépendants 0,041%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2022 est de 0,086% * (Indépendants 0,043%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2021 est de 0,086% * (Indépendants 0,043%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2020 est de 0,092% * (Indépendants 0,046%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2019 est de 0,092% * (Indépendants 0,046%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2018 est de 0,092% * (Indépendants 0,046%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2017 est de 0,082% * (Indépendants 0,041%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2016 est de 0,082% * (Indépendants 0,041%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2015 est de 0,082% * (Indépendants 0,041%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2014 est de 0,082% * (Indépendants 0,041%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2013 est de 0,084% * (Indépendants 0,042%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2012 est de 0,09% * (Indépendants 0,045%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2011 est de 0,09% * (Indépendants 0,045%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2010 est de 0,09% * (Indépendants 0,045%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2009 est de 0,04% * (Indépendants 0,02%)
Le taux de cotisations valable dès le 1er janvier 2008 est de 0,04% * (Indépendants 0,02%)

*Les cotisations sont à la charge paritairement des salariés et des employeurs.